



"Tous acteurs du développement durable" est le nouveau projet de développement durable de la Ville d'Angoulême.

Il s'organise autour de dix thèmes prioritaires, répondant aux exigences du développement durable et portant les clés de nouveaux modes de vie plus éco-responsables : Energie positive ; 0 déchet ; Mobilité active ; Vivre ensemble épanouis ; Habiter autrement ; Citoyenneté et numérique ; Biodiver'cité ; Alimentation durable ; Jardinage naturel ; Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Ces thèmes s'inscrivent dans la continuité de l'Agenda 21 mené de février 2013 à février 2016.

Chaque thème est décliné en actions ayant une portée territoriale ou interne. Seules les actions 2017 ont été définies de manière concrète. Un bilan partagé avec les acteurs locaux et habitants fin 2017 permettra de construire le programme plus précis de l'année suivante.

Le principe de l'innovation sociale et citoyenne est au cœur du projet. De ce fait les actions menées sur le territoire par les habitants, associations... serviront à nourrir le programme.

Les Fiches actions présentent les actions qui seront menées par la Ville d'Angoulême, et leur pilotage. Et donnent quelques premiers exemples des actions menées par les associations, habitants... dans le souci d'une responsabilité partagée en développement durable.



# 1. Energie positive

Tous les pays signataires de l'accord conclu, à Paris, en fin d'année 2015, à l'occasion de la COP 21, sont convenus de cette urgence absolue à lutter contre le changement (et le dérèglement) climatique...

L'enjeu est de repenser, sur le plan planétaire, nos politiques publiques, notamment en matière énergétique, dans le but de mieux contenir les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, les collectivités locales, entendues comme des "acteurs-clé", se doivent, dans le cadre de l'exercice de leurs propres compétences, d'impulser des démarches volontaristes répondant à ces objectifs majeurs.

Le GrandAngoulême, le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat mixte de l'Angoumois se sont réunis pour porter le projet "TEPos de l'Angoumois" (territoire à énergie Positive). Il regroupe 82 communes soit 167 054 habitants. Son objectif est de couvrir les consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Pour 2030 il s'agit de réduire de 17 % les consommations d'énergie sur le territoire et de développer les énergies renouvelables afin qu'elles couvrent 30 % des consommations (contre 7 % en 2013).

La Ville d'Angoulême s'inscrit dans ces ambitions et souhaite agir en priorité sur son patrimoine.

## "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Réalisation d'un Schéma Directeur Patrimonial**

La réalisation d'un schéma directeur patrimonial a débuté en 2016 . Il sera finalisé en 2017. Il s'agit d'un outil stratégique d'aide à la décision et à la gestion dynamique du patrimoine afin notamment d'apprécier l'état du patrimoine et d'évaluer les investissements nécessaires et de fixer les perspectives d'évolutions immobilières. Cette connaissance du patrimoine de la ville contribuera également à une meilleure planification des travaux énergétiques à réaliser.

### **Pilotage de l'action**

Elus référents : Commission patrimoine présidée par Pascal MONIER, Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

Chef de projet : Patricia DESCOUT, Direction de l'Urbanisme

- **Action 2 : Développement de chaufferies bois**

Des études sont en cours avec le Centre Régional des Energies Renouvelables pour le développement de chaufferies bois :

- Ecole maternelle Saint-Exupéry, chaufferie à bois déchiqueté ;

- Ma Campagne (structure articulée, maison pour grandir et le groupe scolaire Jean Moulin) ;

- Groupe scolaire Renoir/Cézanne, raccordement au réseau de chaleur de l'OPH ;

- Zone des Agriers, chaufferie à bois déchiqueté et réseau de chaleur pour les services municipaux et du GrandAngoulême.

### **Pilotage de l'action**

Elu référent : Pascal MONIER, Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

- **Action 3 : Charte de l'éclairage public**

La ville d'Angoulême, est dotée d'une compétence en éclairage public. Au-delà de la réalisation de travaux d'éclairage et des prestations de maintenance des installations, elle pense de plus en plus son éclairage, que ce soit en matière de matériel ou de stratégie globale à adopter pour réduire les consommations électriques de l'éclairage.

Afin d'asseoir les principes d'une politique d'éclairage public économe et de qualité, les techniciens ont souhaité rédiger et diffuser une charte de l'éclairage public qui serve de référence. Cette charte a été conçue comme un document pratique et pédagogique à l'attention des élus et agents de la commune, ainsi que ses maîtres d'œuvre. Elle a été adoptée par le conseil municipal en décembre 2016.

**Pilotage de l'action**

Elue référente : Véronique DE MAILLARD, Adjointe Vie quotidienne et travaux

Chef de projet : Paul CLUZEL, Service Voirie Signalisation Espaces publics

- **Action 4 : Economies d'énergie au Foyer résidence du Moulin des dames**

Le Centre Communal d'Action Sociale porte un projet de rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire du Foyer résidence du Moulin des dames. Il sera couplé à un système de chauffage solaire. Une étude a été confiée au Centre Régional pour les Énergies Renouvelables pour vérifier la faisabilité technique et la rentabilité financière de l'utilisation de l'énergie solaire sur ce projet. Le solaire permettra de réduire les dépenses énergétiques et d'éviter l'émission de 12.64 tonnes de CO<sub>2</sub>/ an.

**Pilotage de l'action**

Elue référente : Anne-Laure WILLAUMEZ, Adjointe Solidarité, famille et personnes âgées, Vice-présidente du CCAS

Chef de projet : CCAS

**Budget**

77 000 € pour le système solaire. Des demandes de subvention ont été faites auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) du Fonds Européen de Développement Régional. Est calculé un bénéfice cumulé de 56 000 € en 20 ans pour cet investissement.

**Et en interne au sein des services :**

- **Action 4 : Sensibilisation aux Economies d'énergie**

Les Référents développement durable vont mener une action "Service à énergie positive". Ils sont accompagnés par l'Espace Info Energie : au programme sensibilisation des Référents aux thématiques énergétiques, questionnaire auprès des services, construction d'un guide conseil et animation d'un bureau témoin et d'une campagne de sensibilisation à l'impact des équipements sur les consommations énergétiques. Affichage des consommations énergétiques sur quelques sites.

**Maîtriser nos consommations et utiliser les énergies renouvelables c'est possible... des acteurs se mobilisent et proposent des alternatives. Quelques exemples...**

- **Familles à énergie positive**

Des volontaires réunis en équipes de plusieurs foyers accompagnés par leur capitaine font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes. Participer à ce défi permet d'économiser en moyenne 200€ sur sa facture et d'agir à son niveau pour la transition énergétique. 6<sup>ème</sup> édition. Sur le territoire ce défi est animé par le GrandAngoulême et l'Espace info énergie.

- **Espace info énergie**

L'Espace Info Energie du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente situé boulevard Besson Bey à Angoulême fait parti d'un réseau mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Il a pour mission de sensibiliser et d'informer les particuliers, les entreprises ou autres organismes, gratuitement et de manière objective, sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

- **Lumo**

Plateforme de financement participatif qui permet d'épargner dans les projets d'énergie renouvelables. Les projets sont sélectionnés sur des critères d'ancrage local, d'intérêt général, de transparence et de pérennité. Cette plateforme est agréée conseiller en investissements participatifs et régulée par les autorités françaises.



## 2. "0 déchet"

Chaque habitant produit 590 kg de déchets (365 kg dans les poubelles et conteneurs de tri et 225 kg dans les déchetteries). Soit deux fois plus qu'il y a 40 ans. La collecte et le traitement des déchets sont gérés par le GrandAngoulême.

L'extension des consignes de tri sur le territoire permet de valoriser tous les emballages. Pour aller plus loin et réduire notre impact écologique il faut aussi essayer d'**alléger nos poubelles** : donnons, vendons, réparons, compostons, réutilisons et réduisons le gaspillage alimentaire. Engageons nous pour de **nouveaux modes de consommation**.

### "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire**

La restauration de la Ville, autogérée sur 28 restaurants scolaires (maternelles et élémentaires), 8 crèches et 6 Accueils de Loisirs sans Hébergement, nécessite une gestion complexe des achats, des livraisons et des productions. Elle sert 3 000 repas par jour scolarisé.

La Ville réduit le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire. Le projet STOP GASPI animé au sein de l'école élémentaire Victor Hugo, en 2015 et au premier semestre 2016, a permis de mieux connaître ce gaspillage et d'identifier ses sources. Le Service restauration scolaire a ainsi revu certaines de ses procédures. Les enfants ont bénéficié d'animations pédagogiques sur la nutrition, le goût, le gaspillage...

Suite à toutes les actions menées au sein de l'école pilote de Victor Hugo le bilan est positif : avant le projet un déjeuner produisait deux sacs de 100 litres. Aujourd'hui ces déchets ont réduit de moitié.

Les étapes à venir :

De ce projet, sont issus des outils qui vont être déployés auprès des écoles d'Angoulême :

- la mallette pédagogique : elle contient des fiches pédagogiques, un jeu et un gaspillomètre qui permettront aux enseignants de reproduire les actions de sensibilisation menées dans le cadre du projet ;
- la Bd Stop Gaspi : réalisée à partir du projet par des auteurs locaux ;
- les nouvelles procédures expérimentées par le service restauration scolaire sont appliquées à toute la production de restauration collective de la ville.

#### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Stéphanie GARCIA, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse

Chef de projet : Elisabeth SCHOM, Service Restauration scolaire

- **Action 2 : Compostage pédagogique dans les crèches et les écoles**

La Ville oriente ses déchets fermentescibles issus de la restauration collective vers la filière des ordures ménagères. Le souhait était dans un premier temps de réduire le gaspillage alimentaire. La Ville peut donc maintenant entamer une nouvelle étape en testant le compostage d'une partie de ces déchets. Une première expérience sera menée en 2017 à travers le compostage pédagogique dans 4 structures petite enfance. Ce projet sera tourné autour des déchets issus du jardinage pédagogique.

- **Action 3 : Amélioration du tri des déchets**

La Ville met à disposition d'associations des bâtiments de son parc. Dans ce cadre la Mission des politiques environnementales accompagne les utilisateurs des bâtiments de la Ville pour réduire leur quantité de déchets et mieux les gérer. L'achat de gobelets

réutilisables est envisagé pour tester la réduction des déchets issus des manifestations.

### Et en interne au sein des services :

- **Action 4 : Commande publique responsable**  
Une analyse des besoins et pratiques dans l'ensemble des services acheteurs (enquête auprès des services) sera réalisée pour la construction d'une stratégie d'achat responsables. Cette stratégie sera accompagnée par la formation des techniciens sur les enjeux des achats durables et sur les pratiques de nouveaux concepts plus respectueux de l'environnement du social et des cycles de vie des produits.
- **Action 5 : Amélioration du tri des déchets dans les bureaux**  
En 2016, les Référents développement durable ont développé un nouveau système de tri pour les déchets issus des bureaux. Revi box, Valori box et Toner box : facilitent le tri et la collecte des déchets. Testé à l'hôtel de ville, ce système est peu à peu étendu aux autres sites de travail. C'est aussi l'occasion de sensibiliser les agents.
- **Action 6 : Mise en place du recyclage des vêtements de travail**  
Les référents prévoient que soit réalisé un diagnostic du nombre et du type de vêtements utilisés et des rencontres avec les partenaires du recyclage des vêtements pour choisir la filière puis choix du système de recyclage.
- **Action 7 : Réduction de la consommation du papier**  
La démarche de dématérialisation se poursuit.  
L'optimisation de l'utilisation des outils informatiques sera encouragé par la mise en place d'un suivi des consommations sur les imprimantes et copieurs, la réalisation et l'accompagnement de trucs et astuces informatiques pour réduire la consommation de papier. Des sensibilisations seront menées sur site dans les services.  
La Mise en place de bornes informatiques accessibles aux agents ne travaillant pas sur ordinateur permettra qu'ils aient accès à l'intranet.  
Autres actions prévues : le diagnostic des panneaux d'affichage et une sensibilisation sur l'intérêt des enveloppes navettes.

### Tendre vers 0 déchet c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Quelques exemples :

- Des **acteurs de l'insertion** sont mobilisés pour valoriser les déchets : Emmaus valorise et propose à la vente des objets pour leur donner une seconde vie. Revi+ propose une activité de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets : emballages professionnels, papiers-cartons, déchets électriques...
- **Gratifieria**  
*"Amenez ce que vous voulez, ou rien du tout. Repartez avec ce qui vous plaît"*  
Les marchés gratuits ou gratifieria permettent d'offrir une nouvelle vie aux objets. Des associations les développent sur le territoire.
- **Repair Café**  
Le principe est simple, c'est d'apprendre à ceux qui le souhaitent comment réparer leur objet, leur appareil en panne... plutôt que de jeter ! La Maison des Peuples et de la Paix et les Petits Débrouillards animent cette opération.
- **Compostage collectif**  
Des habitants du quartier Bel Air Grand Font ont expérimenté et adopté le compostage autour de deux composteurs collectifs.

- **Système d'Echange Local Et-Changeons16**

Créé en mars 2011, le collectif départemental est constitué d'un réseau d'échange de savoirs, de services et de biens, sans argent, en Charente. Les membres proposent bricolage, jardinage, hébergements, prêt de livres, covoiturage, prêt de chambre... Les échanges sont sans argent, basés sur le principe suivant : "1h de mon temps = 1h de ton temps" .

- **Produits d'entretien naturel**

Ces ateliers proposés par l'association Charente Nature sont l'occasion d'apprendre à confectionner des produits simples, économiques, efficaces, respectueux de la santé et de l'environnement. Crèmes à récurer, produit nettoyant, détachant, désodorisant... il est possible de tout fabriquer soit même avec des composants naturels et sans danger. Autant de recettes à partager.

- **Le mouvement 0 déchet**

En 2013, la sortie du livre Zéro déchet de Béa Johnson a permis l'essor d'un nouveau mode de vie minimaliste dans les familles françaises. Le mouvement "zero waste" initié dans les années 1980 en Californie fait des petits dans l'Hexagone.



## 3. Mobilité active

Les mobilités marquent la vie quotidienne. Depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'extension des réseaux routiers a fait de la voiture le mode essentiel de transport. Développer les alternatives à la voiture constitue un enjeu pour faire évoluer les modes de vie vers le développement durable. Parmi les modes de déplacement dits actifs le vélo prend plus de place à Angoulême notamment grâce notamment au service de location Mobilicycle.

### "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Plan vélo**

En 2015, la Ville a initié la construction d'un Plan Vélo en partenariat avec l'association Vélocité de l'Angoumois. Ce plan vise à :

- assurer la continuité des cheminements cyclables (définition des axes privilégiés, d'aménagement permettant de mailler la commune par des liaisons interquartiers et en veillant aux continuités) ;
- traiter les "points noirs" en termes de sécurité ;
- améliorer le stationnement (quantité et sécurité) ;
- promouvoir le vélo en sensibilisant le grand public.

Des aménagements cyclables en faveur du vélo ont été réalisés : Bande cyclable dans le sens de la montée sur la rue Montmoreau, amélioration des aménagements du boulevard bleu, mise en place de "cédez le passage cyclables" suite au travail de diagnostic des feux de circulation. Effectivement, depuis 2012, il est possible de permettre aux cyclistes de tourner à droite (ou d'aller tout droit) lorsque le feu est rouge, sans toutefois bénéficier de la priorité.

La Ville participe à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable du GrandAngoulême. Les futurs aménagements seront définis dans le cadre des itinéraires validés par le Schéma Directeur en cours de finalisation.

#### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Véronique DE MAILLARD, Adjointe à la Vie quotidienne et aux travaux

Chef de projet : Florence ALIX, Service Voirie signalisation éclairage public et Elisabeth ORTHOLAN Mission développement durable

### Et en interne, au sein des services :

- **Action 2 : Plan de déplacement établissement**

Les Référents développement durable ont construit un plan de déplacement établissement qui repose sur 4 axes :

#### 1. Limiter les déplacements et bien choisir son mode de transport

Réalisation, au second semestre 2017, d'un questionnaire auprès des agents sur leurs déplacements domicile travail et professionnels, le traiter et en extraire des objectifs chiffrés pour certaines mesures.

Poursuite du recensement des méthodes de communication disponibles pour les agents (lieux équipés pour la visio-conférence, web conférence, conférence téléphonique) et communication sur ces techniques.



Test de permanences périodiques sur site de la DRH.

Etude de la faisabilité d'une salle permettant aux agents de l'Hôtel de Ville de prendre leur repas.

Mise en ligne sur l'intranet du "kit mobilité" réalisé par les Référents.

Développement d'outils permettant de renseigner les agents sur les moyens de se rendre sur leur lieu de RDV : carte des temps de transport "marche et vélo" ; carte du réseau de bus ; renvoi vers la SNCF.

## 2. Faire évoluer l'usage de la voiture

Information sur le covoiturage via l'intranet en proposant la mise en relation des potentiels covoitureurs. Information sur les aires de covoiturage.

La Mission développement durable a co construit avec les autres structures dont les agents déjeunent au RIA, un panneau de communication sur le covoiturage. A l'aide d'une carte, les agents sont invités à découvrir de futurs covoitureurs.

Test de cours d'éco-conduite et évaluation de leur impact sur le comportement des conducteurs.

## 3. Encourager l'usage des transports en commun

Mise en place de cartes de bus STGA dans les outils du pool pour permettre les déplacements professionnels en bus.

Sensibilisation à l'intérêt de prendre le train pour les longs déplacements (colloques formation).

Communication sur les bénéfices des transports en commun.

## 4. Encourager la pratique des modes actifs

Renforcer l'utilisation du vélo comme mode de déplacement des agents ;

Les Référents Agenda 21 ont accompagné la mise en place de 7 vélos électriques en proposant aux agents des séances de prise en main. Ils sensibilisent leurs collègues sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle notamment à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité en septembre.

Parmi leurs innovations : la création et l'animation du défi mobilité invitant les agents à constituer des groupes et à se déplacer autrement qu'en voiture solo pour leurs déplacements domicile travail ou professionnel. En 2016, ils ont participé au Challenge de la mobilité organisé par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Nouvelle Aquitaine (ADEME).

Ils proposent la mise en place d'une Charte Vélo pour accompagner les agents utilisant ce mode de transport pour se rendre au travail.

Sensibilisation aux bienfaits de la marche notamment à travers la semaine de la mobilité 2017.

## **Se déplacer autrement qu'en voiture solo c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives :**

- **L'association Vélocité de l'Angoumois** créée en 2009 a pour vocation de :
  - susciter par une information objective la pratique du vélo comme mode de déplacement à part entière ;
  - interpellier et accompagner les décideurs locaux sur la nécessaire prise en compte du vélo dans les déplacements urbains ;
  - fédérer les démarches qui concourent au développement de l'usage du vélo à une organisation alternative des transports en favorisant la concertation entre les acteurs.
- **La Cyclofficine d'Angoulême** est un atelier associatif participatif et autogéré de réparation de vélos. L'association favorise la pratique du vélo au quotidien par l'échange des savoir-faire autour de la mécanique vélo et le réemploi de pièces vélo inutilisées.



## 4. Vivre ensemble épanouis

La lutte contre l'isolement et le développement des solidarités de proximité nécessitent la mobilisation de toutes les forces vives de notre ville. Les indicateurs de précarité ne cessent de progresser. L'éclatement de la famille, le repli sur soi, l'isolement, le sentiment d'insécurité et le renforcement des inégalités sociales occupent une place centrale dans notre société.

Les associations par leur diversité et leur dynamisme constituent une richesse remarquable pour le vivre ensemble. Elles participent au développement de la cité tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du lien social.

De son côté, la Ville est également invitée à réagir et à prévoir. Elle fixe le cap, crée les conditions du "vivre ensemble", et trace les chemins qui guideront l'action collective vers un avenir non pas subi mais partagé. La démarche "Tous acteurs du Développement durable" traduit cette volonté d'œuvrer pour un territoire plus juste et solidaire.

### "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

Dans le prolongement de l'existant, la Ville d'Angoulême souhaite encourager les initiatives individuelles visant l'entraide entre voisins et entre générations. Il s'agit de mettre en place un plan d'action global et durable : le programme « Voisins et Ville Bienveillante ».

- **Action 1 : Voisins bienveillants et Fête des voisins**

Les 27 mai a lieu la désormais traditionnelle "Fête des voisins". La Ville d'Angoulême s'engage pour la réussite de cet événement faisant la part belle aux valeurs de solidarité et de partage. Les services accompagnent les acteurs volontaires pour concevoir leur fête, en donnant des conseils logistiques et en assurant le rôle d'interface entre les différentes structures partenaires : comités de quartier, centres sociaux, réseau des "Voisins Bienveillants".

Chaque année ce sont plusieurs centaines d'habitants qui se réunissent, échangent et créent du lien à cette occasion.

Une cinquantaine d'organismes a été accompagnée par la Ville en 2016.

- **Action 2 : Journée citoyenne**

La Journée citoyenne vise à mobiliser les habitants autour d'un même projet : améliorer leur cadre de vie. En 2015, cette journée a été organisée par 249 communes de toute la France (52 départements), mobilisant au total plus de 30 000 habitants. Durant une journée ou une demi-journée, les habitants bénévoles se réunissent et réalisent de petits chantiers (réparation, amélioration...), pour embellir les lieux, équipements ou quartiers de leur commune. Le choix des travaux à réaliser résulte de la collaboration entre les habitants et les élus des Conseils Municipaux. Cette initiative favorise la communication entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort.

Une Journée Citoyenne a été organisée le 8 octobre 2016. Elle a mobilisé environ 45 personnes qui ont refait des peintures au sol des jeux des cours de 4 écoles.

Cette opération sera reconduite en 2017. Des liens avec l'action Biodiver'cité sont d'ores et déjà prévus, puisqu'un chantier nature participatif sera proposé à cette occasion.

- **Action 3 : Assises des villes bienveillantes**

Dans nos villes et quartiers, de nouvelles formes de solidarité existent et se développent. À Angoulême, la volonté de renforcer les solidarités de proximité a donné lieu au programme «Angoulême Ville Bienveillante». La profusion des expériences, en réponse aux tensions qui traversent notre société, manifeste une mutation en cours, qui renouvelle en profondeur nos habitudes et crée de nouveaux liens. Émergent ainsi des actions nouvelles, hors des

vieux clivages, dans lesquelles tous peuvent s'inscrire et collaborer. Il reste, cependant, à soutenir la mobilisation des acteurs engagés.

La Ville a organisé en 2015 les Premières Assises des villes bienveillantes. La seconde édition a été organisée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 autour d'un thème clé du développement durable et intitulée « J'agis, tu agis, nous agissons - susciter et accompagner les initiatives citoyennes ».

### **Pilotage des actions**

Elue référente : Vincent YOU, Adjoint au Maire Finances, politiques contractuelles, fonds européens

Chef de projet : Service Démocratie Locale et de Proximité

**Budget 2017 : 4 000€**

## **Et en interne les Référents développement durable mettent en œuvre es actions en faveur du bien être et de l'épanouissement au travail**

- **Action 4 : Optimisation de l'accueil des nouveaux agents**

Les Référents développement durable poursuivent leurs efforts dans ce sens en contribuant au livret d'accueil et en proposant la mise en place de tuteur pour l'accueil des nouveaux agents.

L'action "Affichons nos métiers" concours photo auprès des agents animé par la Mission développement durable et les Référents a permis de faire connaître et de valoriser un certain nombre d'agents de la Ville. Dans la continuité de cette actions, ils portent des propositions pour valoriser les missions des services à travers: portes ouvertes de service, film, boîtes à suggestion.

- **Action 5 : Renforçant la motivation individuelle**

A travers des actions améliorant :

- l'information sur le processus interne lié au CAP dans le cadre des comités de pôle et dans le cadre du conseil de direction élargi ;

- la communication à l'agent sur l'évolution possible de son parcours ;

Cela pourrait se faire à l'occasion de permanence de la DRH.

Autres actions à développer :

- l'information de l'agent systématiquement si formation acceptée ou non ainsi que les motifs ;

- une démarche d'amélioration de l'information sur les différents éléments de rémunération a été initiée dans le cadre du livret d'accueil.

- **Action 6 : Organisation et conditions de travail**

Contribution des Référents développement durable :

- à l'élaboration d'un schéma directeur des locaux pour les services ;

- au dispositif de prévention et gestion des risques psychosociaux.

De plus, les Référents pourront être invités ponctuellement en fonction de l'ordre du jour, aux réunions du Conseil d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

- **Action 7 : Savoir vivre en collectivité**

Les référents Agenda 21 ont organisé en 2014 une fête de la bonne humeur qui a rencontré un franc succès auprès des collègues. Par ailleurs, en 2015, l'action "Affichons nos métiers" a également beaucoup plu aux agents et a permis à la fois de faire connaître la diversité des métiers et de les valoriser mais également de créer de l'interconnaissance entre les agents de la Ville. Les Référents seront force de proposition pour développer de nouvelles actions où le savoir vivre en collectivité sera à l'honneur.

Les Référents accompagneront la mise en place de l'intranet qui sera un élément moteur pour l'organisation d'espaces d'échanges, de troc, de covoiturage...

### **Vivre ensemble avec bienveillance c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Quelques exemples :**

- **Cinq Centres Socio Culturels et Sportifs** accompagnent les initiatives des habitants (notamment les projets des jeunes), soutiennent les parents dans leurs rôles d'éducateurs, développent des coopérations avec les acteurs et contribuent au développement de la vie associative... participant ainsi à l'animation de la vie locale et au maintien du lien social dans les quartiers d'Angoulême.
- Acteurs de proximité, les **14 comités de quartier** participent à la vie active de leur quartier en organisant des manifestations de tous ordres, en développant des liens de solidarité entre les habitants et en étant des intermédiaires privilégiés avec les élus municipaux (notamment les conseillers municipaux délégués à la relation avec les habitants des différents secteurs).
- De **nombreuses associations de solidarité** agissent sur le territoire et contribuent à la promotion d'une société plus juste et plus égalitaire : association d'aide et de distribution alimentaire, accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, soutien des personnes en situation de handicap et de leurs familles...
- **Bleu Blanc Zèbre (BBZ)** est un mouvement citoyen regroupant nationalement 200 opérateurs de la société civile tels que des associations, fondations, acteurs des services publics, mairies, mutuelles ou entreprises, réalisant une action en vue de résoudre un problème de la société, en impliquant les citoyens dans sa résolution. Après examen de leur candidature, ces différents acteurs peuvent être labellisés comme « Zèbres ». Pour en savoir plus : <http://www.bleublanczebre.fr/>



# 5. Habiter autrement

Et si nous repensions nos façons d'habiter pour réduire notre impact écologique, et améliorer qualité de vie et liens sociaux... A Angoulême, des expériences sont menées pour faire de cette utopie une réalité.

## Une action phare pour la Ville

- **Action " Habitat partagé : ensemble, c'est mieux"**

En 2015-2016, une étude de faisabilité sur la cohabitation intergénérationnelle a été conduite par la Mission développement durable et le CCAS avec l'accompagnement de l'Ifrée. Ce dispositif est retenu dans la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population du 29 décembre 2015 : "*La cohabitation intergénérationnelle, qui permet à **des jeunes d'être logés par des personnes âgées en échange de services rendus** est une solution qui se développe et qui permet tant aux jeunes de faire face aux difficultés rencontrées pour se loger qu'aux personnes âgées de bénéficier d'un certain nombre de services facilitant leur maintien à domicile.*"

De nombreux acteurs se sont mobilisés autour de cette étude conclue en 2016 par la création d'un dispositif d'habitat partagé adapté à notre territoire.

Aujourd'hui, c'est le CCAS qui porte le dispositif "Habitat partagé : ensemble, c'est mieux" dont la vocation est de développer l'entraide et la solidarité. Il consiste en la mise à disposition d'une chambre ou d'un logement en échange d'une présence, sans subordination ni contrepartie financière.

Le public visé :

- pour les accueillis, les jeunes de 16 à 30 ans : des étudiants, des apprentis, des stagiaires, des jeunes travailleurs, des demandeurs d'emploi ou des personnes en insertion professionnelle... cherchant à se loger ;

- pour les accueillants : des familles, des personnes isolées, des personnes âgées non dépendantes, ou toute personne souhaitant adhérer au dispositif...ayant une chambre ou un logement à mettre à disposition.

Dans les prochaines années, le CCAS assurera la mise en œuvre de ce dispositif tout en poursuivant l'animation du groupe de travail avec les partenaires mobilisés pour son élaboration.

### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Anne Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Adjointe à la Solidarité, la famille et les personnes âgées, Vice Présidente du CCAS

Chef de projet : Celine DESBORDES, Chargée de mission CCAS

### **Budget**

Pas de budget spécifique. Mobilisation de temps.

## **Habiter autrement c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Par exemple :**

- **Habitat participatif :**

Il s'agit d'un mode de production de l'habitat, ouvert à tous. Des personnes volontaires constituent un groupe - fédéré autour d'un projet de vie - pour élaborer le programme de construction de cet habitat : organisation des logements privatifs et des espaces communs partagés intérieurs et extérieurs. Il permet donc à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie.

Un projet d'une trentaine de logements collectifs en accession à la propriété sur Angoulême est en réflexion par des porteurs de projet.



## 6. Citoyenneté et numérique

A l'instar d'autres collectivités territoriales, la Ville d'Angoulême s'est lancée dans une démarche de "**Ville intelligente**". Cette ambition de mutation de la cité se manifeste notamment par la réalisation d'expérimentations et de projets collaboratifs qui permettent de tester en conditions réelles des solutions innovantes.

Si certains de ces projets peuvent être portés par les acteurs institutionnels, ils sont le plus souvent à l'initiative de citoyens et acteurs socio-économiques locaux, étudiants,...

### "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

La démarche "Ville intelligente" s'intègre dans les actions portées par la collectivité à partir de 5 critères. Elle encourage notamment l'intelligence collaborative, le partage des savoirs et la durabilité. Dans le cadre de "*Tous acteurs du développement durable*", 3 démarches peuvent être mises en avant :

- **Action 1 : Encourager et valoriser les initiatives étudiantes autour du numérique**

Dotée de plusieurs écoles supérieures autour de l'image et du numérique, la Ville d'Angoulême possède un bassin d'expérimentations et de créations étudiantes important. Elle suscite des initiatives et accompagne des projets tuteurés en lien avec sa démarche de "Ville intelligente". A titre d'exemple, depuis 2014, la Ville mène un projet tuteuré avec des étudiants de la licence pro communication et management des événements de l'IUT d'Angoulême.

- **Action 2 : Eveiller la réflexion et le débat citoyen sur le numérique**

L'essor croissant du numérique dans la vie quotidienne vient transformer la manière dont chacun peut contribuer au fonctionnement de la cité et exercer sa citoyenneté. Ainsi, la Ville participe à l'information relative à la production et le traitement des "données" qui sont le "carburant" de la "Ville intelligente" : enjeux, intérêts, limites dans leurs dimensions collectives et individuelles. La Ville a organisé une conférence en 2016 "Data et identité numérique".

- **Action 3 : Le numérique : un outil de la création et du partage des savoirs autour du développement durable.**

Le numérique développe des rapports nouveaux aux savoirs, tant sur leurs formes (médiation), leurs accès (site internet, applications, réseaux sociaux) que sur leurs modes production (contribution et actualisation permanentes). La Ville, avec l'appui de ses partenaires, souhaite identifier des sources et outils numériques en lien avec les projets portés par "*Tous acteurs du développement durable*".

En 2017, ce travail d'identification sera concentré sur l'accompagnement de l'action Biodiver'cité.

### Pilotage des actions

Elu référent : Comité de pilotage "Ville intelligente"

Chef de projet : Armelle Giat, Cheffe de projet "Ville intelligente"

### Budget

Les aspects "Ville intelligente" sont, lorsqu'ils ne relèvent pas directement de la méthode, constitutifs des projets, et donc directement intégrés dans leurs budgets respectifs.



# 7 : Biodiver'cité

L'**Atlas de la Biodiversité Communale**, élaboré en 2014-2015 en partenariat avec l'association Charente Nature, dans le cadre de l'Agenda 21, dévoile toute la richesse écologique de notre territoire.

En 2015, la Ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de la Région Poitou-Charentes pour construire un plan d'actions en faveur de la **Trame Verte et Bleue**, continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les préserver et les renforcer contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. La Trame est constituée de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

## "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

La Ville met en œuvre le Plan d'Action Communal Trame verte et bleue co-construit en 2016 avec une trentaine d'habitants et acteurs du territoire. Il repose sur 4 actions qui seront menées en 2017 et 2018 :

- **Action 1 : Mon jardin, un refuge pour la biodiversité**

Cette action repose sur la réalisation d'une Charte de la biodiversité communale proposée aux habitants et aux structures volontaires, les engageant à une gestion écologique et favorable à la faune et à la flore sauvage indigènes. Information par le biais de fiches pratiques et animation à travers des ateliers d'échange.

- **Action 2 : Un sentier de découverte de la biodiversité, pour les Angoumoisins**

Un projet de sentier de randonnée est porté par le collectif Rêvons la Ville. Pour accompagner ce projet, est prévu une définition des préconisations d'aménagement et de gestion en termes de continuités écologiques et l'animation de deux sorties de découverte du patrimoine naturel du sentier auprès de la population.

- **Action 3 : Trame verte et bleue pour une éducation à la biodiversité**

Animation d'un programme pédagogique auprès des élèves de 5 classes primaires (cycle 3) – sur l'année scolaire 2017-2018, qui se décompose en 6 interventions pédagogiques : déplacements des êtres vivants autour de l'école ; « Travail sur la maquette TVB » ; « Découverte d'aménagements » ; 4<sup>ème</sup> animation : mise en action ; temps de partage avec la population ; Evaluation des connaissances acquises tout au long

- **Action 4 : Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune**

Cette action prévoit la formation de bénévoles investis dans l'inventaire. L'élaboration des outils de communication sera réalisée en concertation avec les bénévoles. Les mares, sources et points d'eau seront identifiés à travers un travail cartographique et feront l'objet d'un recensement participatif. 10 écoles d'Angoulême participeront à une sensibilisation sur les mares afin que les enfants puissent contribuer à cette démarche.

### Pilotage des actions

Elu référent : Pascal MONIER, Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

Chef de projet : Elisabeth ORTHOLAN, Mission développement durable



## **Budget**

Le montant total des actions retenues s'élève à 24 475€. Le plan de financement prévoit une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15 000€. Le montant restant étant pris en charge à hauteur de 7 975 € par la Ville d'Angoulême et 1 500€ par la structure partenaire à savoir l'association Charente Nature.

- **Action 5 : Valorisation du site de Fontgrave**

Le site naturel du Petit Fresquet bénéficie de l'intervention de l'Association Régie Urbaine et de l'association Les Jardins d'Isis : travaux de restauration écologie des berges, constructions de mares, programme pédagogique... Ce projet est soutenu par la Fondation LISEA biodiversité. La Ville en est partenaire. Elle souhaite contribuer plus largement à la valorisation de cet espace en requalifiant le site de Fontgrave (ancien terrain sportif). Cette qualification environnementale sera bénéfique à la biodiversité dans un souci d'appropriation du site par les habitants.

### **Pilotage de l'action**

Elu référent : Pascal MONIER, Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

Chef de projet : Elisabeth ORTHOLAN, Mission développement durable

- **Action 6 : Gestion différenciée**

La Ville d'Angoulême a initié la gestion différenciée de ses espaces verts en 2007. Cette démarche s'est rapidement étendue à la voirie permettant une réduction importante de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce mode de gestion, mis en œuvre par les agents du Service environnement, constitue le socle de l'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité.

### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Valérie Dubois, Conseillère municipale

Chef de projet : Didier Rippe, Service environnement

## **Renforcer la biodiversité c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Par exemple...**

- **Association Charente Nature**

Charente Nature a pour objectif de concourir à la protection et à la mise en valeur de la nature et de l'environnement en Charente. Ses missions concernent, pour l'essentiel, des expertises et inventaires portant sur la connaissance du patrimoine naturel charentais et régional, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie (gestion des transports, des déchets, de l'eau, des espaces boisés, de la faune...), la sauvegarde de la faune sauvage (l'association gère le Centre régional de la faune sauvage), l'éducation des publics (animations scolaires, formations de bénévoles et de professionnels, sensibilisation du grand public...), l'information sur l'actualité environnementale (par l'édition de revues), la concertation et la participation institutionnelles.



# 8. Alimentation durable

"Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible" (Proverbe amérindien)

L'alimentation doit être à la fois durable pour l'environnement, durable pour rester en bonne santé, et durable pour nourrir l'humanité...

Le bien manger est à l'honneur. Mais il ne doit pas faire oublier l'impérieuse nécessité à permettre l'accès à tous à une alimentation de qualité.

## "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Restauration scolaire**

La Ville d'Angoulême développe une politique nutritionnelle exemplaire, Ville Active Plan National Nutrition Santé depuis 2008 et signataire de la charte "*Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune*" depuis 2013. La Ville a fait le choix d'une alimentation de qualité et intègre des produits bio et/ou locaux dans ses menus. Equilibre des menus, adaptation des quantités, choix des fournisseurs, formation des agents sont des actions qui engagent le service dans une démarche d'amélioration continue.

Le 16 juin 2016, à l'occasion de la semaine de la Fraich'attitude et dans le cadre du concours du "plus beau pique-nique de France", le service restauration a organisé un pique-nique dans toutes les écoles et structures Petite Enfance de la ville. Les agents de restauration aidés des équipes de service et des enseignants sur les écoles, se sont mobilisés pour la réussite de ce projet. Angoulême est désignée « ville Fraich'attitude 2016 » et a remporté le 2ème lot parmi toutes les villes Françaises participantes, soit un atelier culinaire en présence de la mascotte Frutti ou Veggi.

La Ville poursuit ses achats de denrées locales. Dans le cadre du marché de fournitures des produits "BIO, FERMIERS", les fournisseurs devaient proposer des actions d'accompagnement à la "Découverte des produits fermiers" : il s'agit soit de visites de ferme, d'ateliers ou ateliers pédagogiques dans les écoles.

### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Stéphanie GARCIA, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse

Chef de projet : Elisabeth SCHOM, Service Restauration Scolaire

- **Action 2 : Du jardin à l'assiette**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et dans la continuité des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et de promotion du petit déjeuner réalisées avec l'école maternelle Saint-Exupéry en 2015-2016.

Du jardin à l'assiette vise à aborder une démarche de santé par le jardin facilitant l'éducation alimentaire. Il s'agit donc de redonner du sens à notre alimentation en travaillant avec les 5 sens. Ce projet s'adresse aux enfants de grande et moyenne section maternelle de l'école Saint-Exupéry et leurs parents. Au programme 2016-2017 : jardinage, découverte des petits déjeuners équilibrés, fabrication du pain...

### **Pilotage de l'action**

Elue référente : Isabelle LAGRANGE, Adjointe à la Santé, organisation de l'offre de soins, personnes en situation de handicap

Chef de projet : Marc ROUCHON, Coordination du dispositif Atelier Santé Ville Service communal hygiène et santé publique

- **Action 3 : Projet de promotion de l'équilibre alimentaire avec les patients du centre médical de la Grande Garenne**

Les médecins du Centre médical de la grande Garenne font le constat de problème de surcharge pondérale, de cas d'obésité qui concernent autant les adultes que les enfants. Le dispositif atelier santé ville porte un projet qui permet de proposer aux patients des rencontres collectives animées par une diététicienne/nutritionniste sous forme d'ateliers participatifs. Au programme atelier goûter ou atelier repas partagé avec rédaction de recettes, réalisation de courses, présentation des produits et discussion des achats, animation pour la réalisation des recettes, dégustation et remise des recettes, conseils et discussion...

**Pilotage de l'action**

Elue référente : Isabelle LAGRANGE, Adjointe à la Santé, organisation de l'offre de soins, personnes en situation de handicap

Chef de projet : Marc ROUCHON, Coordination du dispositif Atelier Santé Ville Service communal hygiène et santé publique

**L'alimentation durable c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Par exemple...**

- **Soup'ô Potes**

Cette association a pour objet de lutter contre l'exclusion par le biais de distributions alimentaires et la mise en relation avec les partenaires sociaux compétents. Fonctionnant sur le principe de dons prospectés auprès des marchés chaque mardi (AMAP, épicerie bio et autres), les bénévoles préparent les mercredis une soupe distribuée le soir sur la Place Hergé.

- **AMAP à Angoulême**

Les AMAP - Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne - sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

Vous trouverez des points de livraisons sur Angoulême ou les communes voisines sur : <http://www.reseau-amap.org/>

- **Magasin de producteur**

Coccinelle et Coquelicot est un magasin associatif de produits fermiers qui a ouvert ses portes en 2011 à Angoulême dans l'enceinte de la Chambre d'Agriculture de la Charente (Ma Campagne).

L'association compte aujourd'hui plus de 50 adhérents: éleveurs, transformateurs, producteurs... dont les exploitations de taille humaine sont situées à moins de 120 km d'Angoulême.

Tous les produits en vente dans notre boutique proviennent directement des exploitations. L'absence d'intermédiaire dit "vente directe" permet aux producteurs de fixer eux-mêmes leurs prix et de participer aux décisions de l'association.



# 9. Jardinage au naturel

Avec son programme **Jardin-et vous au naturel**, Angoulême cultive ses jardins. Il se décline à travers divers types de jardins – pédagogique dans les écoles, partagé dans les quartiers, de rue ou de particuliers – et avec un mode de faire commun : 0 pesticide.

## "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Accompagnement du jardinage partagé**

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville a organisé en 2016 une formation-action pour les porteurs de projet de jardin partagé. Elle était animée par l'association Les Jardins d'Isis. La Ville a également mis à disposition du CAJ de la Grand Font l'ancien terrain de la prévention routière pour y développer un jardin partagé.

En 2017, le Foyer résidence du Moulin des Dames dont deux agents ont participé à la formation action jardinage partagé, sera accompagné pour la conception de leur projet. Ainsi les résidents pourront jardiner de manière collective.

La Ville poursuit son accompagnement des Centres Socio Culturels et Sportifs (CSCS) qui animent des jardins partagés : CAJ de Bel Air Grand Font, CSCS Rives de Charente et de tout autre structure qui souhaiterait expérimenter cette démarche.

### Pilotage de l'action

Elus référents : Pascal MONIER Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable et Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Adjointe à la Solidarité, la famille et les personnes âgées – Vice Présidente du CCAS (pour le jardin du Foyer Résidence du Moulin des dames)

Chef de projet : Elisabeth ORTHOLAN, Mission développement durable

- **Action 2 : Fleurissement des rues**

La Ville d'Angoulême souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants. Pour ce faire le conseil municipal a adopté une Charte de végétalisation. Les demandes des habitants ou acteurs sont instruites par les services municipaux. Si validé, un espace de plantation est aménagé par la Ville où le demandeur pourra planter et entretenir ses végétaux.

### Pilotage de l'action

Elue référente : Valérie Dubois, Conseillère municipale

Chef de projet : Didier Rippe, Service environnement

- **Action 3 : Jardinage pédagogique dans les écoles et les crèches**

Le Service Environnement poursuit ses animations pédagogiques sur le jardinage et le vivant auprès des écoles et crèches à travers l'intervention d'un agent. Les écoles sont également invités à visiter en juin et septembre le jardin pédagogique crée par les espaces verts.

### Pilotage de l'action

Elue référente : Valérie Dubois, Conseillère municipale et Stéphanie GARCIA, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse

Chef de projet : Didier Rippe, Service environnement

- **Action 4 : Jardinage au naturel**

En lien avec le projet Biodiver'cité, des actions de sensibilisation au jardinage au naturel seront organisées. En 2015, la Ville a participé à l'opération "Rendez-vous dans mon jardin au naturel".

**Pilotage de l'action**

Elus référents : Pascal MONIER Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

Chef de projet : Elisabeth ORTHOLAN, Mission développement durable

**Jardiner au naturel c'est possible... des acteurs du territoire se mobilisent et proposent des alternatives. Quelques exemples...**

- **Association Les Jardins d'Isis**

Elle informe, sensibilise à la nécessaire présence de la nature et à ses bienfaits en proposant des activités pédagogiques qui aident à développer un autre regard sur la nature, à mieux l'observer et mieux la comprendre pour mieux la respecter. Pour favoriser cet échange et (re)créer ce lien entre la nature et l'homme, pour tenter de parvenir à cette reconnaissance du végétal vivant, plusieurs chemins sont empruntés : programmes pédagogiques scolaires, formations adultes, stages d'initiation adultes, créations de jardins pédagogiques...

- **Association Les Jardiniers Charentais**

L'association contribue à faire du jardin un espace d'épanouissement pour tous. Elle favorise la rencontre et l'échange entre tous les jardiniers. Il s'agit d'un organe de transmission du savoir de jardiner en composant avec la nature. Pour respecter et protéger l'environnement et les membres sensibilisent les jardiniers à travailler en respectant dame nature par l'utilisation des techniques simples par le respect de certaines règles importantes et par l'animation d'ateliers portant sur ce thème avec des partenariats.

- Le **CSCS Rives de Charente et le CAJ de la Grand Font** animent des jardins partagés.



# 10 : Education à l'Environnement et au Développement Durable

A l'heure où les prévisions sur la situation écologique de la planète sont de plus en plus alarmistes, nous sommes tous invités à remettre en question nos modes de production et de consommation, l'utilisation des ressources et leur partage. Car nous pouvons ensemble construire la société dans laquelle nous voulons vivre, plutôt que subir des changements sans les comprendre.

Dans cette perspective de transition écologique, les collectivités locales jouent un rôle majeur. La Ville d'Angoulême a déjà mis en pratique des démarches, des initiatives, qui montrent que les solutions sont à portée de main. Elles passent notamment toutes par une pratique généralisée de l'EEDD pour tous, partout, tout au long de la vie.

## "Tous acteurs du développement durable" : les actions de la Ville

- **Action 1 : Les ateliers du développement durable**

**La Ville organisera à partir de janvier 2017 des Ateliers développement durable.**

**Venez découvrir les initiatives qui font bouger le territoire et échangez vos expériences.**

Ces ateliers apporteront des points de repère sur des thèmes clés du Développement durable. Ils permettront également d'en savoir plus sur les projets phares de la Ville et de contribuer à l'état des lieux des projets ou initiatives menés par des acteurs locaux ou habitants, dans ces différents champs d'actions. L'objectif est de renforcer l'interconnaissance entre les services de la ville, les acteurs locaux et les angoumoisins et de vous permettre de faire du lien avec de nouvelles opportunités ou cadres d'actions afin de développer les initiatives citoyennes de prise en compte du Développement durable sur notre territoire.

- Samedi 14 janvier 2017 : Atelier « 0 déchets »
- Samedi 11 mars 2017 : Atelier « Jardinage au naturel »
- Samedi 13 mai 2017 : Atelier « Alimentation durable »

### **Pilotage de l'action**

Elu référent : Pascal MONIER, Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable

Chef de projet : Elisabeth ORTHOLAN, Mission développement durable

### **Budget**

Financé dans le cadre d'une subvention de la Direction régionale de l'Aménagement de l'Environnement et du Logement

- **Action 2 : Propositions de programme ou actions pédagogiques dans les écoles**

Cf. Action Biodiver'cité et Jardinage au naturel